

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée LeBlanc	Numéro de permis 2021121	Date d'inspection Le 19 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie Adorable		Numéro de téléphone (506) 758-9972	
Adresse 290 chemin Pré-d'en-Haut Memramcook NB E4K 1L6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Il n'y avait personne à l'établissement le jour de l'inspection de surveillance.

La mentore en assurance de la qualité reviendra à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Le 19 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

L'exploitante n'est pas sur les lieux.

Le 19 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date